

Catégorie A+

PRÉPARATIONS AUX CONCOURS INTERNES

Se donner tous les moyens
de devenir :

- administrateur territorial
- conservateur territorial du patrimoine
- conservateur territorial de bibliothèques
- ingénieur territorial en chef

Le but de la préparation aux concours internes est de contribuer le plus efficacement possible à la réussite des agents publics à un concours de catégorie A supérieure.

CNFPPT



Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Objectifs

La préparation accompagne le candidat aux différentes phases du concours, de l'admissibilité à l'admission et permet de :

- comprendre l'esprit du concours, le but et le format de chaque épreuve, les attentes des jurys sur la forme et sur le fond,
- acquérir la méthodologie des épreuves,
- conforter ses connaissances en balayant l'actualité des différentes matières au programme, intégrer les grandes problématiques liées à la fonction visée,
- profiter d'une dynamique de groupe et de moments de partage d'expériences,
- bénéficier de supports pédagogiques à travailler en autonomie, de conférences d'actualité en lien avec les programmes du concours,
- se tester et s'évaluer par le biais d'entraînements, de mises en situation, de séries de devoirs par correspondance, d'examens blancs pour les différentes épreuves, de corrections personnalisées ou en groupe...

Public et conditions d'accès

Les préparations sont réservées aux agents publics* en situation d'activité remplissant les conditions pour se présenter aux concours internes. Il revient à chaque candidat de se renseigner sur les conditions d'accès aux concours avant de s'inscrire à toute préparation.

Renseignements : www.cnfpt.fr

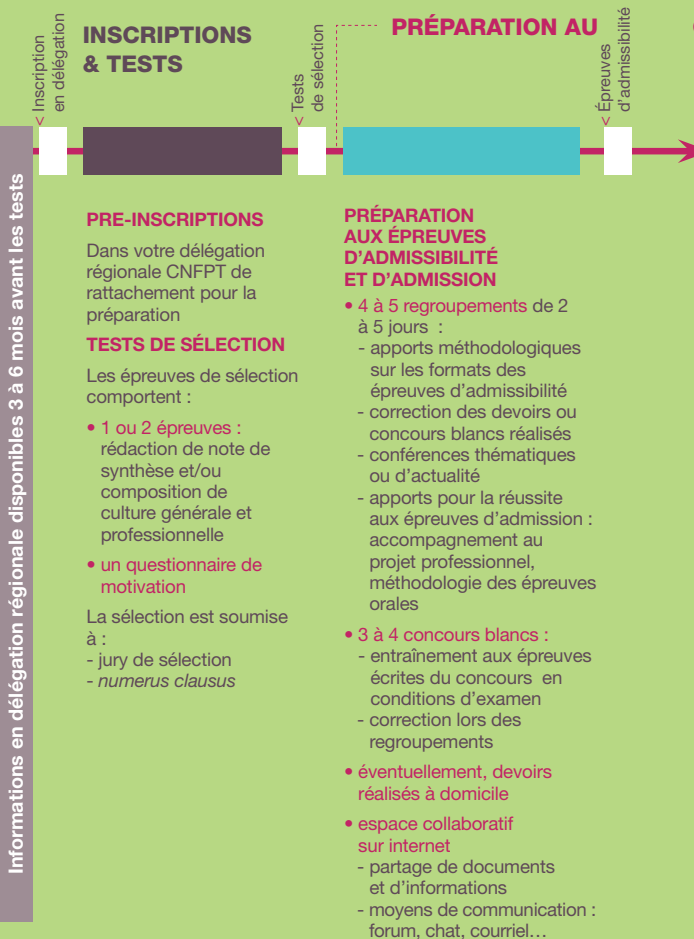
Cette inscription est, bien sûr, conditionnée par l'accord de la collectivité employeur.

Les préparations aux concours internes sont accessibles uniquement aux candidats ayant réussi les tests de sélection. Ces épreuves obligatoires doivent permettre de retenir des personnes motivées, disposant d'un bon niveau de connaissances et d'aptitudes à la rédaction.

* Pour les agents non issus de la fonction publique territoriale, se renseigner sur les conditions particulières d'accès auprès des ENACT ou de l'INET (coordonnées en fin de brochure).



ÉTAPES PRÉPARATION AU CONCOURS



CONCOURS INTERNE

Épreuves
d'admission

DISPOSITIF DEUXIEME CHANCE

ENTRAÎNEMENT AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

L'inscription est ouverte à tous les agents admissibles, même ceux n'ayant pas suivi la préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission

- un **regroupement** de 2 à 4 jours :
 - préparation méthodologique aux épreuves orales
 - simulation d'épreuves orales devant jury

DISPOSITIF « DEUXIEME CHANCE »

Pour bénéficier de ce dispositif, les conditions exclusives sont :

- l'**assiduité** du candidat à la préparation proposée par le CNFPT l'année précédant la demande d'intégration du dispositif deuxième chance
- la **présence** aux épreuves d'admissibilité

Ce dispositif est accessible :

- une seule fois
- dans l'année qui suit la participation du candidat à la préparation organisée par le CNFPT

Pendant une année supplémentaire, possibilité de :

- composer sur les **concours blancs**
- bénéficier de **corrections personnalisées** et de **corrigés-types**

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours. Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement pour le concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur www.cnfpt.fr

Pré-requis

En dehors des temps de travail formalisés, les préparations aux concours supposent également un investissement personnel très important, notamment pour l'acquisition des connaissances. Les préparations n'ont pas vocation à combler de fortes lacunes en termes de connaissances liées aux programmes des concours.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est donc requise pour mener à bien la préparation et réussir le concours visé.

Organisation et intervenants

La mission de préparation aux concours internes de catégorie A supérieure est pilotée par l'INET de manière transversale.

La mise en œuvre est assurée par différentes ENACT (écoles nationales d'application des cadres territoriaux).

Les intervenants sont des professionnels des collectivités territoriales et des universitaires experts dans leur domaine.

Frais d'inscription et modalités logistiques

Pour les agents de la fonction publique territoriale*, les frais pédagogiques sont pris en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation.

* pour les agents non issus de la fonction publique territoriale se renseigner sur les conditions particulières d'accès.

Conseils des lauréats qui ont réussi avec la préparation aux concours A de catégorie supérieure :

*Une préparation qui tient à la fois du marathon et
du sprint*

PRÉPARATION À L'ÉCRIT

- Tirer parti de l'expertise d'intervenants de haut niveau, universitaires ou praticiens forts de leur recul.
- Profiter des concours blancs pour se situer et cibler sa préparation.
- Tirer parti de mises en conditions très formatrices et prendre confiance en progressant entre deux examens blancs.
- Bénéficier de marques de soutien des intervenants et de l'encadrement de la préparation.
- Assurer un gros investissement personnel tout au long de l'année pour réussir.
- S'astreindre à un rythme de travail régulier et soutenu.
- Prévoir un riche programme de lecture.

PRÉPARATION À L'ORAL

- Se confronter à des jurys représentatifs des jurys du jour J, avec des élus et des experts.
- Faire face aux réalités du concours lors des jurys blancs, électrochocs avant les épreuves, qu'on appréhende dès lors plus sereinement.
- Tirer parti de la stimulation générée par des débriefings individuels et collectifs à la suite des épreuves d'entraînement.

Contacts et informations

RENSEIGNEMENTS SUR :	CONTACTS :
Pré inscriptions aux préparations aux concours	Votre délégation régionale CNFPT de rattachement Toutes les délégations sur : www.cnfpt.fr <i>rubrique Les délégations</i>
Contenu et organisation des préparations aux concours internes de :	
- administrateur territorial	ENACT d'Angers Tél. : 02 41 22 41 22 www.enact-angers.cnfpt.fr
- conservateur territorial du patrimoine	ENACT de Nancy Tél. : 03 83 19 22 22 www.enact-nancy.cnfpt.fr
- conservateur territorial de bibliothèques	ENACT de Nancy Tél. : 03 83 19 22 22 www.enact-nancy.cnfpt.fr
- ingénieur territorial en chef	ENACT de Montpellier Tél. : 04 67 99 76 76 www.enact-montpellier.cnfpt.fr
Pilotage des préparations	INET Tél. : 03 88 15 52 64 www.inet.cnfpt.fr
Inscriptions et informations relatives aux concours : conditions d'accès, dates, annales...	Siège du CNFPT www.cnfpt.fr <i>rubrique Les concours et examens</i>

CNFPT
10-12 rue d'Anjou
75381 Paris cedex 08

INET
2a, rue de la Fonderie
BP 20026
67080 Strasbourg cedex